



Circulaire*

Circulaire du Secrétaire général adjoint à la gestion

Destinataires: Les fonctionnaires du Secrétariat

Objet: **Recensement aux États-Unis d'Amérique**

1. Le Secrétaire général a reçu de la Mission permanente des États-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies une note verbale datée du 24 janvier 2000, indiquant que le Census Bureau des États-Unis d'Amérique devait recenser toutes les personnes ayant leur résidence habituelle aux États-Unis.
2. Selon cette note verbale, le Census Bureau adressera entre le 13 et le 15 mars un questionnaire à tous les ménages des États-Unis, y compris à la résidence des diplomates et des membres des missions et bureaux d'observateur auprès de l'ONU. Le critère de participation au recensement n'est pas le type de visa, mais le fait d'habiter aux États-Unis. Ainsi, les membres des missions et des bureaux d'observateur ne sont pas tenus de se faire recenser, mais sont invités à le faire.
3. Les fonctionnaires de classe inférieure à celle de Secrétaire général adjoint affectés à New York sont invités à remplir le questionnaire et à le renvoyer. Les fonctionnaires de la classe des secrétaires généraux adjoints et de classe supérieure, qui sont assimilés aux diplomates, sont également invités à se faire recenser.
4. On trouvera reproduit en annexe à la présente circulaire le texte de la note verbale reçue de la Mission permanente des États-Unis d'Amérique.

* Date d'expiration : 31 juillet 2000.

Annexe**Note verbale datée du 24 janvier 2000 adressée
au Secrétaire général par la Mission permanente
des États-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation
des Nations Unies**

La Mission permanente des États-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments aux missions permanentes et aux bureaux d'observateur permanent auprès de l'Organisation des Nations Unies, et au Secrétariat de l'ONU, et a l'honneur de porter à leur connaissance qu'en vertu d'une disposition de la Constitution des États-Unis d'Amérique, il est procédé tous les 10 ans aux États-Unis à un recensement. Le recensement a pour objet de dénombrer toutes les personnes ayant leur résidence habituelle (endroit où une personne vit et dort la plupart du temps) aux États-Unis, quels que soient leur statut légal ou leur nationalité.

Entre le 13 et 15 mars, le Census Bureau des États-Unis adressera un questionnaire à tous les ménages des États-Unis, y compris à la résidence des diplomates et des membres des missions et bureaux d'observateur auprès de l'ONU. Seuls ceux qui le souhaitent participeront au recensement, mais la Mission des États-Unis les invite tous à le faire afin que le recensement soit aussi exact et aussi complet que possible. Tous les renseignements fournis en réponse aux demandes du Census Bureau sont confidentiels en vertu de la législation des États-Unis d'Amérique (13 United States Code 9).

Dans le cadre des opérations normales de recensement, le Census Bureau relancera entre le 27 avril et le 7 juillet tous les ménages des États-Unis dont il n'aura pas reçu de réponse. Les diplomates et les membres des missions et des bureaux d'observateur auprès de l'ONU qui n'auront pas répondu pourront recevoir un appel téléphonique ou la visite d'un agent recenseur. De même que pour le questionnaire, ils ne sont pas tenus de répondre à l'appel ou à la visite de relance, mais sont invités à le faire.
